REPUBLIQUE DU BENIN
****

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

****

DECRET N° 2000-412 DU 17 AOUT 2000

Chargeant Monsieur **Gaston ZOSSOU**, Ministre de la Culture et de la Communication, Porte Parole du Gouvernement de l'intérim de Monsieur **Kolawolé A. IDJI**, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pour compter du lundi 14 août 2000.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 14 août 2000, Monsieur **Gaston ZOSSOU**, Ministre de la Culture et de la Communication est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur **Kolawolé A. IDJI** ;

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 août 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – CANA 2 – MAEC 4 – MJLDH 4 – SGG 4 – Autres Ministères 16 – Départements 6 – JORB 1.